





Baccalauréat en musique - Interprétation jazz

FACULTÉ DE MUSIQUE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-605-1-6
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Baccalauréat en musique – Interprétation jazz (B. Mus.)
TYPE	Baccalauréat en musique (B. Mus.)
CRÉDITS	90 crédits
DURÉE	3 ans

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Jamil Ahmadi, TGDE 514 343-6111, poste 5548
jamil.ahmadi@umontreal.ca

Ronald Di Lauro 514 343-6111, poste 32784
ronald.di.lauro@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission-1er cycle musique 514 343-7346
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

Présentation

Le programme offre une formation de pointe par l'utilisation d'un studio d'enregistrement multipiste et par un enseignement adapté au marché du travail.

Il s'intéresse non seulement à la musique de jazz des années 1940 à 1970, mais également à celle dite « fusion » et « jazz contemporain » des années 1970 à aujourd'hui. Si le répertoire classique (blues et standards) constitue la base de l'enseignement, notre baccalauréat suit l'évolution du jazz et s'adapte aux nombreux styles apparus au fil des années :

- ragtime,
- swing,
- be-bop,
- hardbop,
- free-jazz,
- acid-jazz,
- funk,
- fusion,
- latin,
- etc.

Objectifs

Ce programme a pour but de former des musiciens-interprètes professionnels en leur donnant une formation polyvalente qui intègre judicieusement composition, interprétation et improvisation jazz. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance : technique de l'instrument, pratique de l'improvisation, connaissance du répertoire jazz et des styles, participations à des ensembles avec enregistrement en studio multipistes avec directives professionnelles. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et analyse du jazz, recherche documentaire, écriture, formation auditive. Enfin, le programme vise également à former des musiciens capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

Forces

- Une technologie de pointe particulièrement adaptée au milieu professionnel.
- Un programme à l'avant-garde de la pédagogie en jazz.
- Des diplômés reconnus qui se produisent sur les scènes nationales et internationales.
- Plusieurs grandes figures du jazz qui viennent donner des cours de maître ou diriger les ensembles dans le cadre de résidences à la Faculté de musique.

Perspectives d'avenir

Ce programme assure une solide formation directement axée sur le marché du travail, tant sur la scène qu'en studio d'enregistrement. Outre qu'elle peut mener à une carrière d'interprète et d'accompagnateur, cette formation permet d'occuper des postes dans les secteurs des arts, des communications, de l'animation musicale et de l'éducation :

- chercheur pour les médias
- professeur de musique
- compositeur
- arrangeur
- conseiller artistique
- relationniste auprès d'organismes culturels ou de maisons de disques
- personne-ressource au sein de maisons de production
- etc.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE**
- **CHANTEUR DE CONCERT**
- **CHEF D'ORCHESTRE**
- **CHORISTE**
- **CRITIQUE D'ART**
- **DIRECTEUR MUSICAL**
- **INSTRUMENTISTE**
- **MUSICIEN**
- **MUSICOLOGUE**
- **MUSICOTHÉRAPEUTE**
- **ORCHESTRATEUR**
- **PROFESSEUR DE CHANT**
- **PROFESSEUR DE MUSIQUE**
- **PROFESSEUR DE MUSIQUE INSTRUMENTALE À L'UNIVERSITÉ**
- **PRODUCTEUR DE DISQUES**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, l'étudiant doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- passer les tests de classement de la Faculté de musique appropriés à ce programme: dictée et théorie (jazz), rédaction musicale (voir la rubrique Remarques)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale (voir la rubrique Remarques)
- soumettre une lettre de présentation (voir la rubrique Remarques)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Statistiques d'admission au programme

La capacité d'accueil peut varier chaque année, d'un programme à l'autre, selon le nombre de candidats et les besoins de la Faculté.

Critères de sélection

L'excellence de l'audition instrumentale constitue le critère le plus important de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en dictée jazz et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100Y-1100Z Apprentissage des éléments jazz 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée. Des exemples de tests théoriques sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (formation et expérience acquises dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale: pour toutes les précisions sur le répertoire type à présenter, veuillez consulter le lien suivant.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
 - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
 - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue ».
 - déposer, en format PDF, les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- Relevés de notes
- Formulaire "Profil Jazz", au lien suivant : <https://musique.umontreal.ca/fileadmin/musique/documents/admissions/Profil-jazz.pdf>

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} mars 2021
- **Automne 2022** (à compter du 15 août 2021)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2022** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2022** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2022** ?

Structure du programme (1-605-1-6)

Version 07 (A21)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 80

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires et 56 crédits à option.

Bloc 80A

Obligatoire - 34 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0S	MUE 1463A	Combo en studio multipiste 3	1.0
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0J	MUE 1463B	Combo en atelier 3	1.0J
MIN 1089	Introduction à l'improvisation jazz 2	2.0J	MUE 1464A	Combo en studio multipiste 4	1.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0J	MUE 1464B	Combo en atelier 4	1.0J
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0J	MUE 1465A	Combo en studio multipiste 5	1.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0J	MUE 1465B	Combo en atelier 5	1.0J
MUE 1461A	Combo en studio multipiste 1	1.0	MUE 1466A	Combo en studio multipiste 6	1.0
MUE 1461B	Combo en atelier 1	1.0J	MUE 1466B	Combo en atelier 6	1.0J
MUE 1462A	Combo en studio multipiste 2	1.0	MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0J
MUE 1462B	Combo en atelier 2	1.0J	MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0J

Bloc 80B Communications et outils professionnels

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
EMU 1310	Technique de direction	1.0J	MIN 1810	La santé corporelle du musicien	3.0J
EMU 1320	Technique de direction avec application	2.0J	MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
EMU 2101	Pédagogie du jazz	3.0J	MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0J
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0J	MUS 2134	Le métier du musicien	3.0J

Bloc 80C Formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0J	MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0J
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0J	MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0J
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0J	MUS 1211	Solfège et dictée jazz 1	3.0J
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0	MUS 1212	Solfège et dictée jazz 2	3.0J

Bloc 80D Improvisation, composition et harmonie du clavier

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0J	MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0J	MIN 3098X	Improvisation jazz avancée 1	2.0
MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0	MIN 3099X	Improvisation jazz avancée 2	2.0
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0S	MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0J

Bloc 80E Histoire et théorie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1500	African-American Literature	3.0	MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0J
MTE 1601	Atelier de musique brésilienne 1	2.0	MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MTE 1602	Atelier de musique cubaine 1	2.0S	MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0J	MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0J	MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0S

Bloc 80F Instrument

Option - 24 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUI 1404A	Basse électrique 1	4.0	MUI 2474A	Saxophone jazz 3	4.0
MUI 1404B	Basse électrique 2	4.0	MUI 2474B	Saxophone jazz 4	4.0
MUI 1414A	Batterie 1	4.0	MUI 2484A	Trompette jazz 3	4.0
MUI 1414B	Batterie 2	4.0	MUI 2484B	Trompette jazz 4	4.0
MUI 1424A	Chant jazz 1	4.0	MUI 2494A	Violon jazz 3	4.0
MUI 1424B	Chant jazz 2	4.0	MUI 2494B	Violon jazz 4	4.0
MUI 1434A	Clarinette jazz 1	4.0	MUI 2524A	Trombone jazz 3	4.0
MUI 1434B	Clarinette jazz 2	4.0	MUI 2524B	Trombone jazz 4	4.0
MUI 1454A	Guitare jazz 1	4.0	MUI 2534A	Contrebasse jazz 3	4.0
MUI 1454B	Guitare jazz 2	4.0	MUI 2534B	Contrebasse jazz 4	4.0
MUI 1464A	Piano jazz 1	4.0	MUI 2564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 1464B	Piano jazz 2	4.0	MUI 2564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 1474A	Saxophone jazz 1	4.0	MUI 3404A	Basse électrique 5	4.0
MUI 1474B	Saxophone jazz 2	4.0	MUI 3404B	Basse électrique 6	4.0
MUI 1484A	Trompette jazz 1	4.0	MUI 3414A	Batterie 5	4.0
MUI 1484B	Trompette jazz 2	4.0	MUI 3414B	Batterie 6	4.0
MUI 1494A	Violon jazz 1	4.0	MUI 3424A	Chant jazz 5	4.0
MUI 1494B	Violon jazz 2	4.0	MUI 3424B	Chant jazz 6	4.0
MUI 1524A	Trombone jazz 1	4.0	MUI 3434A	Clarinette jazz 5	4.0
MUI 1524B	Trombone jazz 2	4.0	MUI 3434B	Clarinette jazz 6	4.0
MUI 1534A	Contrebasse jazz 1	4.0	MUI 3454A	Guitare jazz 5	4.0
MUI 1534B	Contrebasse jazz 2	4.0	MUI 3454B	Guitare jazz 6	4.0
MUI 1564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0	MUI 3464A	Piano jazz 5	4.0
MUI 1564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0	MUI 3464B	Piano jazz 6	4.0
MUI 2404A	Basse électrique 3	4.0	MUI 3474A	Saxophone jazz 5	4.0
MUI 2404B	Basse électrique 4	4.0	MUI 3474B	Saxophone jazz 6	4.0
MUI 2414A	Batterie 3	4.0	MUI 3484A	Trompette jazz 5	4.0
MUI 2414B	Batterie 4	4.0	MUI 3484B	Trompette jazz 6	4.0
MUI 2424A	Chant jazz 3	4.0	MUI 3494A	Violon jazz 5	4.0
MUI 2424B	Chant jazz 4	4.0	MUI 3494B	Violon jazz 6	4.0
MUI 2434A	Clarinette jazz 3	4.0	MUI 3524A	Trombone jazz 5	4.0
MUI 2434B	Clarinette jazz 4	4.0	MUI 3524B	Trombone jazz 6	4.0
MUI 2454A	Guitare jazz 3	4.0	MUI 3534A	Contrebasse jazz 5	4.0
MUI 2454B	Guitare jazz 4	4.0	MUI 3534B	Contrebasse jazz 6	4.0
MUI 2464A	Piano jazz 3	4.0	MUI 3564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 2464B	Piano jazz 4	4.0	MUI 3564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0

Bloc 80G Grands ensembles

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1361	Chorale jazz	1.0S	MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1362	Chorale jazz	1.0S	MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1363	Chorale jazz	1.0S	MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1364	Chorale jazz	1.0S	MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1365	Chorale jazz	1.0S	MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1366	Chorale jazz	1.0S	MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1367	Chorale jazz	1.0S	MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1368	Chorale jazz	1.0S	MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0J	MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0J

Bloc 80H Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1261	Ensemble	1.0	MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1262	Ensemble	1.0	MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1263	Ensemble	1.0	MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0	MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0	MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0	MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0S
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0S
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1523	Ensemble de musiques du monde	1.0S
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1524	Ensemble de musiques du monde	1.0S
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J	MUE 1525	Ensemble de musiques du monde	1.0S
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J	MUE 1526	Ensemble de musiques du monde	1.0S
MUE 1423	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J	MUE 1551	Jam-Session 1	2.0S
MUE 1424	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J	MUE 1552	Jam-Session 2	2.0S
MUE 1425	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J	MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0S
MUE 1426	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0J	MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0S
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0J	MUE 1633	Ensemble de percussions du monde	1.0S
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0J	MUE 1634	Ensemble de percussions du monde	1.0S
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0J	MUE 1635	Ensemble de percussions du monde	1.0S
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0J	MUE 1636	Ensemble de percussions du monde	1.0S

Bloc 80I Sciences et technologies de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0S	MUS 2325	Prise de son créative	3.0J S
MUS 1128	Édition musicale assistée par ordinateur	3.0	MUS 3314X	Atelier de musique visuelle 1	3.0J
MUS 1330	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation	3.0S	MUS 3315X	Atelier de musique visuelle 2	3.0
MUS 1331	Techniques d'enregistrement en studio et mixage	3.0S			

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique - Composition instrumentale	Baccalauréat	90 crédits	1-610-1-3	Jour
Musique - Composition mixte	Baccalauréat	90 crédits	1-610-1-4	Jour
Musique - Écriture	Baccalauréat	90 crédits	1-620-1-1	Jour Soir
Musiques numériques	Baccalauréat	90 crédits	1-615-1-2	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).